


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 19/03/2024
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°025-2024 – Protection et mise en valeur de l'environnement – Transition énergétique
Affermissement de la tranche optionnelle du marché PI-2022-01
relatif à l'élaboration d'un plan de paysage de transition énergétique

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en

Préfecture : 05 AVR. 2024

Publication : 05 AVR. 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe			X	Pouvoir à J. ARMAND		

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X		Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE	
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale		X	Pouvoir à J. LARROY	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X	Pouvoir à CASTELL Francis	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :			38	5	3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°025-2024 – Protection et mise en valeur de l'environnement – Transition énergétique
Affermissement de la tranche optionnelle du marché PI-2022-01 relatif à l'élaboration d'un plan de paysage de transition énergétique

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 05 AVR. 2024

Publication : 05 AVR. 2024

Exposé des motifs

Le marché relatif au plan de paysage de transition énergétique a été monté en deux tranches :

- Une tranche ferme prévoyant l'accompagnement de la collectivité pour les étapes suivantes :
 - o Diagnostic
 - o Définition de la stratégie
 - o Elaboration du pré-plan d'actions (sommaire)
- Une tranche optionnelle prévoyant l'accompagnement de la collectivité dans la définition précise et détaillée du plan d'actions, et dans la réalisation de premières actions prévues par la stratégie.

Ce montage en deux phases permettait à la collectivité d'évaluer, en fin de tranche ferme, la pertinence et le besoin de cette tranche optionnelle en fonction de la qualité du travail fourni par le bureau d'étude et de la nature des actions prévues au plan d'actions.

Or, il apparaît que les attentes des élus sur la question de l'encadrement strict des projets photovoltaïque au sol d'une part, et de l'intégration paysagère des projets au sol comme des ombrières d'autre part sont très fortes.

Le bureau d'étude a donc notamment proposé en tranche optionnelle :

- De poursuivre le travail initié en tranche ferme de pré-identification des zones dégradées devant servir préférentiellement au développement des projets photovoltaïques ;

De travailler sur l'intégration paysagère d'un projet photovoltaïque dit « pilote » (au sol ou ombrière), pouvant servir de référence aux autres projets à venir sur le territoire,

- D'élaborer un cahier de recommandations paysagères adossé à un règlement pour mieux intégrer les centrales au sol dans le paysage, pouvant être retranscrit ensuite dans le PLUi
- D'affiner les fiches actions qui auront été définies comme prioritaires par les élus.

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et plus spécifiquement les compétences aménagement de l'espace et protection et mise en valeur de l'environnement (volet transition énergétique) ;

Vu la délibération n°74-2021 actant la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projet Plan de Paysages publié par l'Etat en 2021 ;

Vu la décision du Président n°18-2022, attribuant la tranche ferme du marché au groupement Sonia Fontaine pour un montant total de 54 977,50 € TTC ;

Considérant l'obtention par la Communauté de Communes de l'appel à projets Plan de paysages, ouvrant droit aux financements associés de l'ADEME ;

Considérant l'avis favorable des commissions Aménagement de l'Espace et Prospective/transition énergétique/mobilité en date du 22 février 2024 concernant l'affermissement de la tranche optionnelle ;

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT	DEPENSES TOTALES SUR 2 ANS			RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	TOTAL TTC		TOTAL TTC
<i>Prestation extérieure :</i>				ADEME	
Groupement Sonia Fontaine Tranche ferme	38 551,25 €	16 426,25 €	54 977,50	70 % du montant HT	49 000,00 €
Groupement Sonia Fontaine Tranche optionnelle		16 640,00 €	16 640,00	Autofinancement	22 617,50 €
	38 551,25 €	33 066,25 €	71 617,50		71 617,50 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Approuve** l'affermissement de la tranche optionnelle, pour un montant de 16 640 € TTC ;
2. **Dit que** les crédits sont inscrits au BP 2024 ;

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand

La secrétaire de séance,
Nathalie Buger